

**Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles
(GSCET) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de
l'Amérique du Nord**

**Compte rendu de la Tribune trinationale sur les méthodes de gestion de
l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord**

27 et 28 novembre 2023

Animatrice du GSCET : Kathy Hodgson-Smith, Saskatoon (Canada)

Animateur de la tribune : Julian Portilla, Vermont (États-Unis) et Mexico (Mexique)

Table des matières

Sommaire	3
I. Introduction	5
Cérémonie de bienvenue célébrée par Amelia Monteros Reyes Gijón, femme nahuatl de l'État de Mexico, au Mexique	5
II. Droits des Autochtones en matière de gestion de l'eau douce	6
Le peuple Taku Tlingit et l'élaboration d'une vision pour son territoire	6
La <i>Coordinadora de Pueblos Unidos por el Cuidado y la Defensa del Agua</i> (COPUDA, Organisme coordonnateur de villages unis pour la défense de l'eau) et le regroupement de collectivités pour gérer leurs ressources	7
La Nation Shoshone-Bannock et les négociations concernant ses droits relatifs à l'eau	7
III. Défis, conséquences et résilience	8
Les tribus Gwich'in et la protection de l'Arctique	8
La lutte menée par les Cheyennes pour défendre leur mode de vie	10
IV. Aspects culturels de la gestion de l'eau douce	12
L'Indigenous Peoples' Task Force (Groupe de travail sur les peuples autochtones) et les moyens qu'il prend pour rétablir les liens avec l'eau	12
L'ONG Machi-Ko et son modèle d'éducation	13
V. Systèmes de connaissances et sciences autochtones	13
L'ancienne et vivante technique des <i>jaltunes</i> dans la péninsule maya	14
De l'eau pour toujours dans la région mixtèque d'Oaxaca et de Puebla, au Mexique	14
L'Environment Protection Office du Conseil des Mohawks de Kahnawá:ke (Bureau de protection de l'environnement de Kahnawá:ke).	15
Division des sciences autochtones d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	16
VI. Observations clés	17
VII. Dialogue avec les gouvernements et messages à leur intention	19
VIII. Recommandations à la CCE pour soutenir des mesures autochtones de gestion de l'eau douce et prendre en compte leur vision	22
IX. Conclusion	23
X. Remerciements	24

Sommaire

La Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord et le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET) ont tenu la Tribune trinationale sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord, les 28 et 29 novembre 2023 à Oaxaca, au Mexique. Cette tribune a examiné le rôle essentiel des connaissances écologiques traditionnelles (CET) et les pratiques d'intendance, ainsi que leur intersection avec les droits des peuples autochtones touchant la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord. Cette question s'inscrit dans le projet de la CCE intitulé *Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord*.

Des membres de peuples autochtones des trois pays (Canada, Mexique et États-Unis) se sont réunis pendant deux jours pour discuter de l'importance d'intégrer les CET dans les pratiques de gestion de l'eau. La tribune comptait cinq séances qui avaient pour objectif de cerner les grands défis, de trouver des solutions et de formuler des recommandations pour améliorer la gestion de l'eau douce sur le continent nord-américain, en tenant compte du point de vue des peuples autochtones.

Au cours des discussions, les participant-es ont souligné l'importance pour les gouvernements de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones. Il a été déterminé que le respect de l'autonomie et de la souveraineté des peuples autochtones pour ce qui est de gérer leurs territoires et les ressources naturelles constitue un enjeu fondamental. De plus, les participant-es ont insisté sur le droit de ces peuples au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause par rapport à toute question pouvant concerner leur territoire, et de déterminer des mécanismes qui leur sont favorables advenant la mise en œuvre de projets sur leurs terres.

Les nations et communautés autochtones entretiennent une relation étroite avec l'eau qui se manifeste dans la manière dont elles en prennent soin et enrichissent leurs CET au fil du temps pour gérer leurs ressources naturelles. Certaines communautés ont leurs propres systèmes pour gérer, surveiller et protéger l'utilisation durable de cette ressource. Ces systèmes sont fondés sur les CET et font partie de leur identité et de leur présence de longue date sur leurs terres.

Les participant-es ont fréquemment répété que « l'eau, c'est la vie même ». Les panélistes et plusieurs participant-es ont réitéré que l'eau est bien plus qu'une simple ressource – elle fait partie intégrante de leur identité. Les légendes sur l'origine de certains groupes ainsi que leurs rituels, cérémonies et pratiques quotidiennes en font état. Cette identité et leur relation à l'eau ont mené des activistes et des mouvements autochtones à s'organiser pour défendre et préserver cette ressource.

Les principaux défis et dangers pour la gestion durable de l'eau douce, et par conséquent pour les modes de vie autochtones, dont ont fait état les participant-es à la tribune comprennent : le développement industriel, la colonisation, les politiques coloniales et les changements climatiques. En revanche, on a avancé la résilience, la résistance, les systèmes d'organisation communautaire, la lutte pour le contrôle de leurs propres terres, les CET et la mobilisation de nouvelles générations d'Autochtones comme facteur clé pour aborder ces enjeux graves.

Plusieurs panélistes ont fait remarquer que leurs groupes se désignaient comme des « gardiens de l'eau ». L'une des principales conclusions à l'issue de la tribune concernait l'importance de la participation des jeunes. La transmission du leadership, les connaissances et le soutien aux nouvelles générations sont essentiels pour défendre les droits relatifs à l'eau.

De nombreuses anecdotes racontent l'acharnement de peuples autochtones à rappeler à leurs membres l'importance de protéger l'eau et à leur donner des moyens de le faire.

Les CET constituent un système de connaissances vivant en constante expansion et évolution, tout comme les sciences occidentales. L'information et les technologies issues des sciences occidentales pourraient être complémentaires aux sciences et connaissances traditionnelles autochtones afin d'assurer une gestion durable et une gouvernance efficace des ressources naturelles. La coopération entre les peuples autochtones et les organismes de recherche gouvernementaux et universitaires serait un moyen d'y parvenir.

Dans le cadre du projet et du mandat de la CCE visant à promouvoir la recherche de solutions collaborative entre les trois pays, la tribune a proposé une série de messages et de recommandations pour les gouvernements et leurs ministères de l'Environnement concernant l'adoption des points de vue de peuples autochtones sur la gestion de l'eau douce. Les principales recommandations touchaient trois domaines : appuyer l'autonomie et la souveraineté des peuples autochtones; appuyer l'éducation et les CET; apporter des modifications réglementaires qui appuient ces deux points précédents et empêchent des gestes nuisibles de la part de tierces personnes.

La tribune a pris fin avec une séance sur le renforcement des mesures que prend la CCE pour intégrer les points de vue et besoins des peuples autochtones dans le programme nord-américain de gestion de l'eau douce. Les principales recommandations avaient pour objectif de documenter et de partager les bons coups, de promouvoir la représentation des Autochtones au sein des gouvernements, de renforcer les capacités, de renforcer le GSCET et ses compétences, et de promouvoir la collaboration multisectorielle.

Prendre soin de l'eau et de toute autre ressource naturelle doit constituer une responsabilité que partagent les trois pays et les différents secteurs : la société, les gouvernements et l'industrie. Il est impératif de préserver et de défendre l'accès continu à l'eau douce ainsi que sa disponibilité et sa qualité.

I. Introduction

L'eau douce est la ressource la plus vitale de notre planète, et les connaissances écologiques traditionnelles (CET) jouent un rôle essentiel pour en assurer l'utilisation durable et responsable. Il est essentiel de reconnaître l'importance de respecter les droits et l'autodétermination des peuples autochtones et des CET. La collaboration avec les gouvernements et les communautés autochtones favorisera des méthodes de gestion de l'eau douce qui sont inclusives, équitables et résilientes afin de protéger cette ressource pour les générations actuelles et à venir.

Organisée par la Commission de coopération environnementale (CCE), la Tribune trinationale sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce voulait examiner les rôles essentiels des CET et des pratiques d'intendance autochtones ainsi que leur intersection avec les droits des Autochtones à gérer l'eau douce en Amérique du Nord.

Cette tribune s'inscrit dans un projet plus vaste de la CCE intitulé *Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord*. Dans le cadre de ce projet, la CCE documente les initiatives autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord et diffuse les enseignements qu'elle en tire par l'intermédiaire d'un portail sur son site Web. Cette initiative comprend une série d'études de cas retenues par le GSCET, avec en complément un échange d'expériences dans le cadre d'une discussion sur l'application des connaissances.

Cette tribune marquante de la CCE a réuni des personnes autochtones et non autochtones des trois pays nord-américains (Canada, Mexique, États-Unis) afin qu'elles y présentent d'importantes expériences touchant la gestion de l'eau.

Cette tribune de deux jours comportait cinq séances : 1) Études de cas de la CCE; 2) Projets de rétablissement et de conservation des eaux dirigés par des Autochtones en Amérique du Nord : Renforcer la collaboration entre les peuples autochtones, les collectivités locales et d'autres intervenant-es clés dans la gestion de l'eau douce; 3) Dialogue et recommandations; 4) Application et application mixte des sciences autochtones en matière de gestion de l'eau douce : rapprochement des systèmes de connaissances; 5) Mandat, projets et activités de la CCE.

Le présent document résume les principales idées exprimées au cours des présentations des panélistes et des conversations avec les participant-es durant la tribune¹.

Cérémonie de bienvenue célébrée par Amelia Monteros Reyes Gijón, femme nahuatl de l'État de Mexico, au Mexique

« Nous nous trouvons à un endroit très important et représentatif. Oaxaca est l'État du Mexique qui compte le plus d'autochtones et la plus importante population de locuteurs et de locutrices de langues autochtones. Il comprend huit régions ainsi qu'une ville qui n'a jamais été conquise et qui a su préserver ses traditions et coutumes.

« Je suis reconnaissante envers mes ancêtres et ceux de cette terre de nous permettre de nous y réunir. Je suis également reconnaissante envers la Terre mère et je demande à mes ancêtres et aux vôtres que nos paroles soient entendues et se répandent comme le vent. Je demande aux gardiens des quatre points cardinaux de nous permettre d'être unis et fraternels et je les en remercie. Tlazocamati!²

¹ On peut également consulter un compte rendu qui décrit plus en détail les cas, les présentations et les FAQ.

² En nahuatl, le terme « tlazocamati » signifie « tenir en très haute estime ».

« Je remercie chacun-e de vous d'avoir contribué à faire l'impossible et d'avoir pris du temps loin des vôtres pour être parmi nous. J'espère que le travail que nous accomplirons portera ses fruits pour la Terre mère et tous les éléments qui la composent : l'eau, le soleil, le vent et la nature.

« Aujourd'hui, en ce lieu d'une si grande richesse culturelle, nous remercions nos ancêtres et leur demandons de donner libre cours à nos paroles.

« Tlazocamatli! Merci à vous tous! »

II. Droits des Autochtones en matière de gestion de l'eau douce

L'un des principaux thèmes abordés durant la tribune a été l'importance pour les trois gouvernements de reconnaître et de mettre en œuvre les droits des peuples autochtones. Le principal impératif qu'ont cerné les panélistes et les participant-es touche le respect de l'autonomie et de la souveraineté de ces peuples par rapport à la gestion de leurs territoires et ressources naturelles.

Les peuples autochtones existent depuis des temps immémoriaux. Ils ont acquis de vastes connaissances au sujet de la durabilité et du bien-être des territoires qu'ils habitent, et ils assurent l'intendance durable de leurs ressources depuis des générations. Or, on constate trop souvent que beaucoup de nations et communautés autochtones luttent depuis des décennies pour maintenir leur autonomie et demeurer maîtres de leurs territoires.

De ce fait, la principale recommandation qu'ils font aux gouvernements et aux ministères de l'Environnement est de respecter cette autonomie et cette souveraineté, et de faire en sorte que les lois, projets, programmes et mécanismes juridiques qui garantissent les droits des peuples autochtones reflètent ces deux droits. Par exemple : le droit des peuples autochtones à un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause par rapport à toute question touchant leur territoire, et l'adoption d'un mécanisme de partage des bénéfices dans le cas de projets réalisés sur leurs terres.

En matière de gestion de l'eau douce, certaines communautés autochtones ont conçu leurs propres systèmes pour gérer, surveiller et protéger l'utilisation durable de cette ressource. La plupart de ces systèmes se fondent sur les CET et sont étroitement liés à l'identité à ces peuples et à leur présence de longue date sur leurs terres. Quelques cas représentatifs sont présentés ci-dessous.

Le peuple Taku Tlingit et l'élaboration d'une vision pour son territoire

Présenté par Charmaine Thom, porte-parole de la Première Nation Taku Tlingit au Canada, ce cas illustre la façon dont le peuple Tlingit de la rivière Taku a protégé son eau et ses terres, et négocie avec le gouvernement du Canada pour mettre en place une protection des terres qui concorde avec son mode de vie et la vision qu'il a de son territoire.

En 2003, les leaders du peuple Taku Tlingit ont rédigé leur constitution en consultation avec leurs Aîné-es. Ils y énonçaient les principes fondamentaux pour protéger et gouverner leurs terres au profit des générations actuelles et à venir. Cette constitution a servi de base aux réunions et aux négociations avec le gouvernement canadien en vue de soutenir leur mode de vie.

En 2009, le peuple Tlingit a publié la « Tlatsini Vision Map », soit un projet d'élaboration d'un plan de protection des terres pour l'ensemble de son territoire. Ce plan indique les secteurs ayant une grande valeur écologique et culturelle en fonction d'un point de vue adopté de façon collective. En 2011, le gouvernement de la Colombie-Britannique a approuvé le plan d'utilisation des terres Atlin Taku en se fondant sur cette carte. Toutefois, tous les secteurs indiqués sur la carte comme étant prioritaires en matière de conservation n'ont pas été protégés, en particulier la partie sud du bassin versant de la rivière Taku.

L'année 2023 a donné lieu à la publication de la *Taku Tlatsini Indigenous Protected and Conserved Area (APCA) Declaration* (Déclaration d'aire protégée et de conservation autochtone [APCA] de Taku Tlatsini), qui vise 60 % du bassin versant de la rivière Taku. Cette APCA comprend les aires protégées existantes, d'importants habitats fauniques et des paysages clés sur le plan culturel qui assurent une résilience face aux changements climatiques, aujourd'hui et dans l'avenir. Par ailleurs, cette déclaration établit que le développement industriel ainsi que l'exploration et la mise en valeur des minéraux par la Première Nation Tlingit de Taku River sont assujettis à un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. On veut ainsi s'assurer que les projets seront menés de manière respectueuse de l'environnement et la culture, et qu'ils créeront des emplois et des avantages significatifs à long terme pour le peuple Tlingit.

La Coordinadora de Pueblos Unidos por el Cuidado y la Defensa del Agua (COPUDA, Organisme coordonnateur de villages unis pour la défense de l'eau) et le regroupement de collectivités pour gérer leurs ressources

Ernesto Santiago Martínez, président de la COPUDA, a expliqué comment les collectivités des vallées centrales d'Oaxaca, au Mexique, se sont regroupées pour revendiquer leurs droits d'utilisation et de gestion de l'eau en période de sécheresse.

Dès 2005, les collectivités, et tout particulièrement leurs agriculteurs, ont commencé à souffrir d'une pénurie d'eau à cause d'une sécheresse qui a considérablement réduit le niveau d'eau dans les puits. Cette situation a forcé les agriculteurs à puiser l'eau plus profondément, ce qui a entraîné une forte hausse de leurs factures d'électricité. Plutôt que de recevoir un soutien de l'État, ces agriculteurs ont dû payer un surplus pour l'eau et l'électricité consommées. Cette crise a été l'élément déclencheur d'une première assemblée des collectivités touchées, en 2006.

La COPUDA est un organisme rassemblant des collectivités qui luttent pour faire face aux mêmes problèmes : protéger leur territoire ainsi que l'utilisation de leurs ressources, et former un front commun contre l'injustice des mesures de l'État. Il est désormais engagé sur trois fronts : l'organisation au sein des collectivités et entre elles; la gestion de l'eau douce; et divers enjeux juridiques, comme le droit à l'usage préférentiel des ressources de leur territoire; l'autonomie et l'autodétermination.

L'une des plus grandes réalisations de ce mouvement a été l'établissement d'une autorité autochtone pour la gestion de l'eau. Cette autorité comprend plusieurs autorités au sein des collectivités de manière à mieux organiser les travaux collectifs. Grâce à un tel cadre, elle surveille l'aquifère afin d'obtenir sa propre information.

« L'objectif ultime, c'est que les générations à venir considèrent la terre comme source de vie, et non comme une simple ressource; quelque chose qui peut apporter du bien-être à tout un chacun. À la COPUDA, nous estimons que c'est notre eau, car c'est notre territoire et donc notre droit. Lorsque nous puisons de l'eau pour produire des légumes et des fruits, nous produisons de la vie. Nous donnons la vie à notre peuple, dans nos collectivités et en respectant nos propres structures. »

La Nation Shoshone-Bannock et les négociations concernant ses droits relatifs à l'eau

Jeanette Wolfley, membre de la nation Shoshone-Bannock vivant dans la réserve de Fort Hall, dans l'État d'Idaho (États-Unis), a parlé des négociations avec cet État pour faire reconnaître les droits de sa nation tribale relatifs à l'eau.

Les tribus Shoshone et Bannock se sont établies avant la colonisation près de la rivière Biagaweit, qui signifie « grand ou puissant cours d'eau ». Également dénommée « rivière Snake », cette rivière prend sa source dans le parc national de Yellowstone, au Wyoming, et traverse la réserve de Fort Hall, en Idaho. La réserve de Fort Hall a été établie sur le territoire de la Nation Shoshone-Bannock en 1867, par décret présidentiel, puis confirmée par le traité

de Fort Bridger, conclu en 1868. À l'origine, cette aire de quelque 1,2 million d'acres était réservée à « l'usage et l'occupation absolus et paisibles » des tribus, et devait constituer « leur terre natale permanente ». Aujourd'hui, la réserve de Fort Hall couvre 546 000 acres contigus.

Conformément aux droits tribaux relatifs à l'eau, soit les plus anciens systèmes d'appropriation de l'eau dans l'ouest des États-Unis, cette ressource est implicitement dévolue aux tribus lorsque leurs terres ancestrales servent aux fins de la réserve : l'agriculture, la culture et ainsi de suite.

Cette situation a généré de nombreux conflits touchant le système d'approvisionnement en eau. En effet, les étrangers qui ont migré vers l'ouest pour y établir des colonies et des villages pensaient avoir des droits relatifs à l'eau. Or, des tribus leur ont dit : « Nous détenons les droits à l'eau depuis 1868, et, comme vous êtes arrivés ici en 1932, nous avons la priorité sur l'eau. » Que s'est-il passé ensuite? Les tribus ont adopté un processus d'arbitrage des droits tribaux relatifs à l'eau dans l'Ouest, par voie de litiges ou d'accords à l'amiable. C'est ainsi que les tribus renégocient leurs droits.

La Nation Shoshone-Bannock a entrepris des négociations avec l'État d'Idaho en 1985 afin de déterminer ses droits relatifs à l'eau. Le Conseil tribal avait prévu des ressources à cet effet. Les négociations ont débuté en 1987 par une demande concernant le droit de gestion des ressources en eau de la rivière Snake. En 1990, l'accord *Fort Hall Indian Water Rights Agreement* (Accord de Fort Hall sur les droits des Autochtones relatifs à l'eau) a été conclu. D'après cet accord, la Nation s'est assuré un volume d'eau annuel de 581 031 acres-pieds d'eau (unité de volume correspondant à une hauteur d'eau d'un pied sur une superficie d'un acre) provenant du bassin de la rivière Snake pour répondre à ses besoins actuels et futurs. Les principales utilisations de cette eau comprennent : l'irrigation; les usages domestiques, commerciaux, industriels et municipaux; les réserves d'eau; le maintien du débit des cours d'eau; la location de l'eau restante en cas de surplus. La location de l'eau est essentielle, car elle permet d'augmenter les ressources du Service des eaux.

III. Défis, conséquences et résilience

La tribune a été l'occasion pour les panélistes et participant-es de cerner certains des principaux défis et des conséquences les plus graves pour la gestion durable de l'eau douce et la dégradation des modes de vie autochtones, entre autres les changements climatiques, le développement industriel, la colonisation et les politiques coloniales. En revanche, la résilience, les systèmes d'organisation communautaire, les CET et la participation de nouvelles générations dans certaines communautés autochtones constituent les principaux facteurs de réduction de ces risques. À titre d'exemple de la résilience de ces nations autochtones, voici quelques cas qui ont été présentés durant la tribune.

Les tribus Gwich'in et la protection de l'Arctique

Ce cas a été rapporté par Sarah James, une aînée respectée du village Neets'aii Gwich'in de Vashraii K'oo (Arctic Village), en Alaska (États-Unis) et porte-parole des tribus de l'Arctic Village Council, du Conseil tribal de Venetie et du gouvernement tribal du village autochtone de Venetie, dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique, et par Edward Alexander, de Gwichyaa Zhee Gwich'in (Fort Yukon), coprésident du Conseil international Gwich'in. Une vidéo de ce cas a été projetée durant la tribune, dans le cadre du projet mené par le GSCET de la CCE. Intitulée *There Was Only Water in the Beginning* (Il n'y avait que de l'eau au commencement), cette vidéo relate les luttes menées par le peuple Gwich'in pour protéger ses eaux, ses terres et les animaux essentiels à son mode de vie. Elle comprend des entrevues au sujet des CET réalisées à Arctic Village et aborde les préoccupations que suscitent principalement les changements climatiques, les mesures prises afin de protéger les caribous, les terres et les eaux de ce peuple, ainsi que le yedoma boréal.

Pour les Gwich'in, l'eau est à l'origine de tout. Une version de leur récit de la création de la Terre, que partagent de nombreuses autres Premières Nations, raconte l'histoire d'une femme dans un radeau qui demande à un rat musqué de plonger jusqu'au fond de la rivière avec une corde attachée à une patte, afin de rapporter de la boue des profondeurs pour créer la Terre. Le rat musqué plonge, mais n'atteint pas le fond. Lorsque la femme le remonte, il est déjà mort. Elle lui souffle alors dans la bouche et le ranime. Le rat musqué plonge à nouveau, avec le même résultat. Ce n'est qu'à la troisième tentative que le rat musqué ramène un peu de boue avec une patte. La femme prend la boue et chante jusqu'à ce que la Terre soit créée. C'est ainsi que sont nées les vallées et les montagnes. « Les Gwich'in sont responsables de la création de la terre, ce qui signifie que nous devons en prendre soin³. »

Le territoire des Gwich'in s'étend d'Arctic Village, au nord du cercle polaire, jusqu'au Canada, et il est divisé en 15 villages. La frontière entre l'Alaska et le Canada a séparé ces villages il y a 150 ans, mais ils ont la même langue et les mêmes traditions. Ce sont des peuples du caribou, et, selon les CET, ils vivent sur les mêmes terres que le caribou de la rivière Porcupine depuis des temps immémoriaux. Leur territoire comprend de nombreuses rivières. Pourtant, à Arctic Village, l'eau courante n'est arrivée qu'en 1984, et la plupart des maisons ne l'ont toujours pas.

Les ressources en eau douce des Gwich'in proviennent de deux grands bassins versants : le fleuve Yukon, qui prend sa source dans la chaîne Brooks, d'où coulent d'importantes rivières (Porcupine, Chandler, Black River et Sheenjek), et le fleuve Mackenzie, qui se jette dans la mer de Beaufort, laquelle fait partie de l'océan Arctique. Ces bassins versants comptent des milliers de lacs, de rivières et de ruisseaux. Dans les montagnes, d'anciens glaciers fournissent de l'eau même en hiver, mais à l'automne, l'eau déborde et gèle. Il y a environ douze glaciers, ou rivières glacées, dans les cours d'eau autour d'Arctic Village où les Gwich'in puisent leur eau douce. La neige et la glace permettent de se déplacer et d'accéder à cette eau douce. Les caribous de la rivière Porcupine traversent les bassins versants et franchissent les montagnes pour rejoindre la plaine côtière arctique. L'eau est très rare dans leur zone de reproduction et de mise bas, et le gel des rivières offre aux animaux migrateurs un répit des insectes. De plus, les oiseaux migrateurs qui nichent dans l'Arctique traversent ces bassins pour rejoindre des zones humides et des eaux qui leur sont indispensables partout dans le monde. Toutes ces sources sont essentielles à des fins culturelles et aux modes de vie.

Les Gwich'in se déplacent et s'orientent en fonction de l'eau. Or, le réchauffement climatique entrave leur accès à l'eau potable. La température de l'eau augmente rapidement, ce qui entraîne chaque année la fonte précoce des glaciers et des conséquences sur les populations de poissons.

Les Gwich'in ont des gouvernements tribaux et ont aussi formé le Conseil international des Gwich'in, dont la mission consiste à exprimer l'opinion de la Nation Gwich'in sur les questions de développement durable et d'environnement à l'échelle internationale pour garantir la santé et la résilience de ses communautés. Membre permanent du Conseil de l'Arctique, ce conseil représente les quelque 10 000 membres de la Nation Gwich'in qui vivent en Alaska, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le Conseil de l'Arctique est formé de huit pays arctiques : le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Islande, la Suède, la Norvège, le Royaume du Danemark et la Finlande. Il compte également six membres permanents : le Conseil international des Gwich'in, le Conseil circumpolaire inuit, le Conseil sami, l'Association russe des populations

³ Durant la tribune, des versions similaires de ce récit de la création de la Terre ont été mentionnées pour d'autres nations autochtones, dont la Nation Haudenosaunee, la Nation Asaabikone-zaaga'iganiing et la Nation Shoshone-Bannock.

autochtones du Nord, le Conseil des Athabascans de l'Arctique et l'Association internationale des Aléoutes.

La très grande importance de l'Arctique tient au fait qu'il s'agit de la plus vaste forêt boréale du monde et qu'elle contient autant de gaz à effet de serre (le carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, etc.) que toute l'atmosphère terrestre. Son sous-sol comporte la plus grande réserve de pergélisol de l'hémisphère Nord, et renferme deux fois plus de gaz à effet de serre que l'atmosphère de la planète. Ce pergélisol, ou yedoma boréal est riche en matière organique, et sa dégradation constitue une sérieuse menace pour la survie de l'ensemble de la planète.

Le yedoma se concentre sur une petite étendue du Yukon, de l'Alaska et de la Russie. Gaz carbonique ancestral à l'effet de serre élevé, il est stocké dans des gisements d'eau douce gelés. Il est fragile et pourrait s'effondrer, ce qui ajouterait de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre si l'Arctique continuait de brûler et de fondre à cause des feux de forêt qui sévissent dans le Nord (entre 1960 et 2020, des incendies ont ravagé 64 % des plaines du Yukon).

Le peuple Gwich'in a toutefois pris des mesures pour préserver le yedoma en favorisant la protection de la biodiversité et en formant des équipes pour lutter contre les incendies. Il gère également ses terres et ses ressources de manière responsable, et estime que la souveraineté territoriale est un élément essentiel pour intervenir efficacement.

Les incendies de forêt constituent un problème dont tout le monde devrait assumer la responsabilité, pas seulement les peuples autochtones. La coopération et la collaboration internationales sont cruciales pour lutter contre le réchauffement climatique. À cette fin, il faudrait que les peuples autochtones puissent obtenir du financement leur permettant d'acquérir des connaissances et des compétences tout en préservant leur souveraineté. Il s'agit d'une responsabilité partagée, et nous devons tous prendre soin de l'eau douce et lutter contre les feux de forêt dans le Nord. Il faut nécessairement approfondir la recherche en y intégrant les CET et trouver collectivement le moyen de maintenir le gel du yedoma.

L'état du yedoma est rendu à un stade qui justifie la formation de partenariats pour préserver les forêts et procéder à l'échange de crédits de carbone.

La lutte menée par les Cheyennes pour défendre leur mode de vie

Gail Small, cheffe cheyenne née au Montana et membre du GSCET, a présenté son récit à la première personne. En effet, comme elle l'a expliqué : « L'histoire est le meilleur des enseignants, et les connaissances écologiques traditionnelles, c'est l'histoire de notre peuple. »

Je suis d'origine cheyenne, ce qui signifie « peuple originel »; nous nous appelons le « vrai peuple ». En tant qu'Autochtones, nous n'avons pas notre place dans les sciences occidentales ni dans la structure gouvernementale et le système d'éducation colonial.

Pour revenir sur ma conversation sur les CET, la réserve des Cheyennes du Nord est toute petite, alors que notre territoire était vaste. Nous étions des tribus guerrières, des Cheyennes combattants.

Notre terre natale est le fondement de nos connaissances. Nous n'avons aucunement besoin de McDonald's; nous pouvons survivre sur cette terre, mais nous avons besoin de notre terre. Nous sommes des chasseurs, les femmes sont cueilleuses. J'ai grandi avec ma mère, et elle m'a tout appris sur les plantes, sur chaque fleur, chaque plante.

Dans ma tribu, selon un dicton : « Certains d'entre nous vivent aussi longtemps que dure le souffle d'un bison en hiver. Certains d'entre nous ne vivent que brièvement, comme certaines fleurs. » C'est ce qu'on disait du syndrome de mort subite du nourrisson : l'enfant était comme une belle fleur. Ça résume les CET, notre belle philosophie.

L'amour est au cœur de tout. Pourquoi ce mot n'existe-t-il pas dans les sciences occidentales? C'est l'amour pour son peuple, l'amour à sa terre natale qui rend notre parenté forte. La première chose que l'on apprend, ce sont les liens de parenté : qui nous sommes, quelle est notre identité, d'où nous venons. C'est ce que nous apprenons à la naissance. Lorsque l'on naît, on nous donne un nom cheyenne. Vous savez ainsi qui est votre famille et d'où vous venez. Nos parents nous transmettent les CET dès le début.

Notre société est matrilineaire. Mon père est originaire d'un autre village; lorsqu'il a épousé ma mère, il s'est installé dans le mien. Ma mère a hérité de toutes les terres de sa mère; c'est cela la matrilinearité, et ça fait partie de nos CET. C'est très différent de la manière dont les Américains voient leur vie. Les garçons considèrent les femmes comme des objets. Mais non, n'oubliez pas que vous êtes une femme guerrière; souvenez-vous-en. Ça fait partie des CET : nous connaissons notre rôle.

En ce qui concerne l'environnement, ma tribu a choisi d'occuper une terre ancestrale. Nous avons découvert que nous possédions les plus riches gisements de charbon. Dans les années 70, le Bureau des affaires indiennes est arrivé, a convaincu les membres des tribus d'exploiter leurs terres et s'en est approprié la moitié. Ils ne parlaient pas l'anglais, ils parlaient tous cheyenne, et on leur a promis des écoles et des hôpitaux s'ils signaient des ententes. Le prix était de dix cents la tonne, une pièce de dix cents pour une tonne de charbon, et certains de ces baux sont toujours en vigueur. Ma vie a consisté à faire annuler ces baux fermés; ça a pris quinze ans. Nous avons poursuivi le Bureau des affaires indiennes et avons obtenu l'arrêt de l'exploitation minière. Cela nous a coûté beaucoup de temps et d'argent.

Nous nous sommes battus pour nos terres ancestrales, pour notre air. Et avant même de nous en rendre compte, l'exploitation du charbon explosait tout autour de nous. Comment allions-nous avoir un air pur, une eau propre? Il fallait jouer leur jeu. Je suis devenue avocate et j'ai tout appris sur la qualité de l'air de catégorie 1. Nous allions améliorer la qualité de l'air et protéger nos bassins atmosphériques.

On nous a dit : « Vous n'êtes pas un vrai gouvernement, nous ne pouvons vous accorder des fonds tribaux pour surveiller la qualité de votre air ». Ils étaient décourageants; ce n'étaient pas des alliés et nous avons dû conclure le règlement judiciaire suivant avec les compagnies charbonnières : « Nous vous laissons construire ces deux premières centrales électriques, mais, en échange, nous voulons de l'argent pour construire nos stations de surveillance. » C'est ce que nous avons dû faire pour surveiller la qualité de notre air, car le gouvernement fédéral refusait d'accepter notre souveraineté.

Ensuite, l'eau potable. L'exploitation minière à ciel ouvert épuise les ressources en eau, dont la nappe phréatique. Pour protéger notre eau, nous avons adopté des normes de qualité de l'eau, un droit fondamental à titre de gouvernement tribal reconnu. Pendant cinq ans, ils ont refusé d'approuver ces normes et profité de l'essor que connaissait l'extraction du charbon. Ils ont ensuite commencé à forer et à extraire tout le gaz naturel autour de nous, en épuisant ainsi nos ressources en eau. Nous avons riposté en leur disant : « Nous appliquerons nos normes de qualité de l'eau, que

vous les approuviez ou non. » À chaque étape de notre démarche, le gouvernement n'a jamais été notre allié.

Aujourd'hui, nous parlons des sacrifices que nous nous sommes imposés, alors que nous aurions pu vivre dans la prospérité. Ma collectivité a dû attendre trente ans pour avoir une école secondaire. Ils cherchent à maintenir notre précarité pour nous manipuler et s'approprier ce qu'ils veulent. Notre clinique autochtone est déplorable et nous n'avons pas encore d'hôpital. Ce sont des droits issus de traités. Ma tribu est signataire du Traité de Fort Laramie, et, en échange de notre installation sur ce petit lopin de terre, nous étions censés obtenir des écoles, des médecins, des hôpitaux et du soutien pour notre population, car nous avons cédé une grande partie de notre territoire.

Je voudrais conclure par un appel à l'action. Nous avons perdu beaucoup de nos personnes âgées pendant la pandémie. Ce sont de véritables bibliothèques, ce sont les détenteurs de nos CET. Il est important que vous vous rendiez dans vos communautés et que vous commenciez à vous informer sur ces connaissances. Allez-y avec vos grands-parents, vos parents, vos tantes et vos oncles, car ce savoir se perd très vite. Utilisez-le pour rêver. Que désirez-vous? Que souhaitez-vous pour vos petits-enfants? C'est ce que nous espérons : avoir une vie meilleure. L'une des choses les plus difficiles à faire est de rêver d'une vie meilleure. Lorsqu'on est sous la coupe de quelqu'un, sans argent et sans perspectives, comment peut-on nourrir sa famille? Beaucoup d'entre nous sont dans cette situation aujourd'hui. Alors, comment peut-on rêver d'un meilleur avenir?

IV. Aspects culturels de la gestion de l'eau douce

« L'eau, c'est la vie même » : voilà une phrase que les participant·es ont souvent répétée. La relation qu'entretiennent certaines nations et communautés autochtones avec l'eau transcende l'idée de l'eau comme simple ressource; elle fait partie de leur identité. On le voit bien dans les récits de la création de certaines communautés autochtones, comme dans l'histoire du rat musqué et de la création de la Terre, ainsi que dans leurs rituels, comme les cérémonies célébrées dans certaines communautés autochtones du Mexique le troisième jour du mois de mai.

C'est cette identité et cette relation avec l'eau qui animent certaines actions et certains mouvements autochtones de défense de l'eau, comme la COPUDA à Oaxaca, au Mexique, ou les initiatives des Gwich'in pour préserver cette ressource.

Pour que la tradition chez les peuples autochtones de se considérer comme les « gardien·nes de l'eau » se perpétue, la tribune met en évidence l'importance de la participation des jeunes et de la transmission des connaissances aux générations futures pour protéger cet élément et susciter le désir de le faire. Cette idée fait partie des travaux constants que mènent les peuples autochtones pour rétablir leurs liens avec l'eau afin de sensibiliser à l'importance de la préserver pour la survie de la planète. Les deux cas suivants expliquent les moyens pris pour renforcer le lien entre les humains et l'eau.

L'Indigenous Peoples' Task Force (Groupe de travail sur les peuples autochtones) et les moyens qu'il prend pour rétablir les liens avec l'eau

Fondatrice et directrice de l'*Indigenous Peoples' Task Force* et membre de la Nation Asaabikone-zaaga'iganiing, Sharon M. Day a abordé l'importance de renouer avec l'environnement et de transmettre aux générations à venir l'importance de prendre soin de la nature.

Une partie des travaux de Sharon M. Day, tout comme son ONG au Wisconsin, aux États-Unis, consiste à cultiver des semences et des produits biologiques en vue d'encourager les jeunes mères à nourrir leurs enfants avec des aliments sains et naturels. Leurs pratiques agricoles excluent les herbicides et les pesticides, et des chèvres fertilisent de la terre. Elles cultivent intentionnellement de cette manière afin d'assurer un environnement salubre à toutes les créatures, y compris les pollinisateurs, les poissons, les cerfs, les oiseaux et les êtres humains. Et tout cela inclut l'eau, bien sûr.

Dans cette culture, comme dans d'autres du Midwest, c'est aux femmes qu'il revient de prendre soin de l'eau. Elles la collectent et prient et marchent pour elle. Elles organisent la Marche de Nibi, cérémonie au cours de laquelle elles marchent et prient pour l'eau.

« Notre volonté, c'est de transmettre à nos fils et à nos filles le savoir nécessaire pour prendre soin de la Terre. Le bon grain, c'est ce que nous avons reçu, les enseignements de nos grands-mères et grands-pères. Nous aspirons à la paix. Si nous prenons soin de l'eau, si nous la respectons, si nous la remercions, nous admettons que nous sommes de l'eau. Notre corps est composé à 65 % d'eau. Si nous pouvons traiter l'eau avec amour, respect et gratitude, nous pouvons en faire autant pour nous-mêmes. »

L'ONG Machi-Ko et son modèle d'éducation

Leader autochtone, ingénieure en agroécologie et directrice interculturelle de Machi-Ko, une organisation non gouvernementale (ONG) située à Guachochi, dans les montagnes de l'État du Chihuahua, au Mexique, Cirila Ángel a principalement parlé du modèle d'éducation écologique pour enfants, adolescents et adultes de cette organisation.

Machi-Ko collabore avec les autochtones du Chihuahua pour leur apprendre à prendre soin de la Terre. Elle compte un centre multifonctionnel qui compte quatre sections : la terre, l'eau, le vent et le feu. Dans la section de la terre, on prend soin des animaux, on fait du compost et on produit des aliments à partir de matières organiques. Dans la section de l'eau, on produit des aliments par la culture aquaponique, dans des structures géodésiques qui fonctionnent comme des serres. Dans la section du vent, des constructions durables alimentées par des énergies renouvelables où l'on dispense une formation à ces techniques de construction. Enfin, dans la section feu, on promeut l'interaction de l'humain avec l'environnement. L'ensemble de ce travail s'accomplit dans une optique écologique.

Ce centre compte un autre important volet, soit la création littéraire d'histoires pour enfants et leur traduction dans différentes langues : l'espagnol, le tarahumara et l'anglais. Peu importe où ils se trouvent, les enfants peuvent avoir accès à ces petits livres; ils n'ont donc pas besoin d'Internet pour les lire.

En ce qui concerne l'eau, le centre encourage l'utilisation de matériaux, comme le fil de fer, le caoutchouc et le ciment pour collecter l'eau de pluie, qui servira à diverses fins pendant la saison sèche. Le gouvernement leur a fourni des réservoirs Rotoplas⁴ pour collecter l'eau, mais leur système est plus durable, plus économique et plus rapide à installer.

V. Systèmes de connaissances et sciences autochtones

Les connaissances écologiques traditionnelles (CET) proviennent de pratiques, de cultures et de traditions transmises de génération en génération par les peuples autochtones depuis la nuit des temps. Il s'agit d'un système de connaissances vivant que l'on enrichit en permanence et qui devrait être valorisé au même titre que les sciences occidentales. Aujourd'hui, on appelle « sciences autochtones » la forme la plus récente des CET.

⁴ Rotoplas est une marque bien connue de réservoirs d'eau en plastique au Mexique.

Afin d'assurer une gestion durable et une véritable gouvernance des ressources naturelles, l'information scientifique et les technologies occidentales doivent compléter les connaissances et sciences traditionnelles autochtones. Les cas présentés ci-dessous sont des exemples de préservation de connaissances et technologies anciennes, de complémentarité de différents systèmes de connaissances, et d'application de modèles de collaboration entre communautés autochtones et organismes gouvernementaux.

L'ancienne et vivante technique des *jaltunes* dans la péninsule maya

Cessia Esther Chuc Uc, ancienne membre du GSCET, socioanthropologue d'origine maya et spécialiste des abeilles mélipones, et Eunice Uc González, archéologue à l'*Instituto Nacional de Antropología e Historia* (INAH, Institut national d'archéologie et d'histoire) ont présenté un projet de recherche sur les techniques ancestrales de stockage et, au besoin, de purification de l'eau de pluie. Elles ont également parlé de la transmission de ces connaissances aux enfants et aux jeunes, ainsi que du rôle de la biodiversité sur leur territoire. Ce projet se déroule dans la péninsule du Yucatán. Produite dans le cadre du projet du GSCET de la CCE, une vidéo illustrant ce cas a été projetée au cours de la tribune.

Dans la péninsule maya, le sol de la jungle est généralement rocheux et karstique, et présente des caractéristiques particulières en raison de la présence de puits naturels appelés *jaltunes*. Le terme espagnol *jaltún*, dérivé du maya *chultun*, désigne ces puits naturels qui alimentent en eau les maisons, les fermes et les animaux de la jungle.

Les Mayas utilisent et entretiennent les *jaltunes* depuis des temps immémoriaux. Ces puits se remplissent pendant la saison des pluies, et leur eau sert à l'irrigation et aux besoins domestiques. Pour les nettoyer, on utilise des plantes (*xanab mukuy* et *sid*) qui éliminent la boue et les impuretés. Traditionnellement, ce sont les enfants qui ont pour tâche de nettoyer les *jaltunes*, car ils peuvent facilement en atteindre le fond avec leurs petites mains.

Dans le cadre de ce projet, les chercheurs étudient et restaurent les réservoirs d'eau construits par les Mayas dans l'ancienne cité d'Uxmal, qui comptait plus de 20 000 habitants à son apogée. Ces systèmes artificiels d'adduction d'eau étaient essentiels à la survie des habitants de la cité durant la période classique. L'aménagement de ces systèmes consistait à faire des trous dans le sol, appelés *casimbas*, qui faisaient office de citernes en se remplissant pendant la saison des pluies. Une fois ces citernes recouvertes, l'eau était distribuée à la population et rationnée durant la saison sèche. Ces systèmes ne sont plus utilisés aujourd'hui, mais ils pourraient éventuellement servir à résoudre les problèmes actuels de diminution du niveau d'eau durant la saison des pluies.

Il est aujourd'hui essentiel que les nouvelles générations prennent conscience de l'importance que revêtent ces systèmes, qui pourraient offrir une solution de rechange écologique aux populations de la région. Une partie de ce projet consiste à organiser des ateliers à Campeche, pour que les enfants et les jeunes se réapproprient ces CET.

De l'eau pour toujours dans la région mixtèque d'Oaxaca et de Puebla, au Mexique

Gisela Herrerías, membre de l'organisme *Alternativas y Procesos de Participación, A.C.* (Solutions et processus de participation) fondé en 1980, a présenté les deux principaux programmes de l'organisation : *Agua para Siempre* (De l'eau pour toujours) et le *Grupo Cooperativo Quali* (Groupe coopératif Quali), qui se concentre sur la récupération de l'amarante, une plante d'origine préhispanique. Ces programmes visent à promouvoir le développement durable régional, au profit des agriculteurs et des familles autochtones les plus pauvres, en améliorant leur sécurité hydrique, alimentaire, économique et écologique, en vue de lutter contre la pauvreté, les inégalités et les maladies.

Le projet a débuté en menant une recherche participative. On a demandé aux populations locales ce qu'il fallait faire pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation dans la région. Elles ont majoritairement répondu que c'était l'eau : « Sans eau, nous ne pouvons rien faire ».

L'organisme, qui compte 43 ans d'expérience dans la région mixtèque, intervient dans les localités d'Oaxaca et de Puebla situées dans les bassins versants des fleuves Papaloapan et Balsas. Le territoire est divisé en bassins et sous-bassins versants afin de faciliter les travaux dans ce vaste territoire. Le programme *Agua para Siempre* consiste à réutiliser des techniques ancestrales et à les combiner à de nouvelles technologies. Il est important de noter que les ingénieurs qui travaillent au sein de l'organisme sont originaires de la région et ce sont eux qui dirigent le programme.

L'organisme estime qu'il est important de compter sur un programme intégré de gestion des ressources naturelles qui englobe l'eau, le sol et la végétation. Ces éléments ne sont pas traités séparément. Par exemple, un projet de reboisement dans la région mixtèque d'Oaxaca a permis de réalimenter en eau un puits asséché. Des méthodes pédagogiques servent à montrer comment régénérer les bassins versants avec les moyens suivants : des bassins d'eau pour faire des réserves aux endroits où les agriculteurs cultivent une partie de leurs terres; des systèmes de collecte et de stockage des eaux pluviales; des talus et des fossés pour prévenir l'érosion et retenir l'eau; les puits à noria (équipés de roues hydrauliques pour remonter l'eau); les cultures d'amarante, irriguées par des bassins d'eau et un système goutte à goutte pour optimiser l'utilisation des ressources en eau qui sont limitées de la région.

Cette initiative illustre la combinaison de connaissances et de concepts traditionnels en gestion de l'eau en utilisant des matériaux et de l'équipement contemporains. L'élaboration des projets repose souvent sur un concept autochtone, mais celui-ci se réalise dans la pratique à l'aide de ciment et de pelles mécaniques.

L'organisation a inauguré un musée de l'Eau en 1999 pour faire connaître son programme et montrer comment procéder à une régénération écologique de l'eau, du sol et de la végétation afin qu'ils soient plus sains. Il fait partie du Réseau mondial des musées de l'eau mis sur pied par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Pour Gisela Herreras, l'important n'est pas que les gens disent « C'est bien », mais plutôt « Que puis-je faire pour changer ma relation avec l'eau au quotidien dans ma ville natale? ». L'éducation écologique doit mener à l'action, sinon ce n'est pas de l'éducation.

L'Environment Protection Office du Conseil des Mohawks de Kahnawá:ke (Bureau de protection de l'environnement de Kahnawá:ke).

Brandon Rice, un chasseur et pêcheur expérimenté de la Nation mohawk de Kahnawá:ke, au Québec (Canada), occupe le poste de technicien – soutien aux projets au *Kahnawá:ke Environment Protection Office*. Il a expliqué comment Kahnawá:ke a fondé son propre organisme de protection de l'environnement, qui avait pour mission de prioriser le point de vue de la communauté et les CET dans ses activités. Cette initiative a mené à la mise sur pied du *North Creek Community Envisioning Project* (Projet de vision communautaire North Creek), qui a pour objectif de mobiliser la communauté pour protéger ses terres et de ses eaux, en particulier le ruisseau North Creek.

La communauté de Kahnawá:ke borde la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à Montréal. Les Mohawks font partie de la nation Haudenosaunee, qui signifie « peuple de la maison longue ». Cette nation est une confédération de six Premières Nations. Dans cette société matriarcale, les femmes occupent une place centrale, et la société est structurée selon un système clanique en fonction duquel chaque nation est divisée en un certain nombre de clans. Au lieu

de prendre des décisions par voie de vote, ils les prennent par voie de consensus, et ils sont régis par la Grande loi de la Paix, qui fait partie de leur constitution.

Les membres des six nations de la Confédération Haudenosaunee sont principalement des agriculteurs, et ils produisent surtout ce qu'ils nomment les trois sœurs – du maïs, des haricots et des courges. Ils pratiquent aussi la chasse et la pêche, mais l'agriculture demeure leur principale source de subsistance. Pour eux, l'eau et ces cultures sont précieuses. Dans leur langue, le sentiment d'amour s'exprime par la phrase « tu es aussi précieux pour moi que la pluie ».

Dans les années 1950, le peuple mohawk a subi une expropriation massive de ses terres, notamment de ses propriétés riveraines. La construction de la voie maritime du Saint-Laurent détruit des centaines d'acres de berges, drame qui a fortement éprouvé cette communauté. Ce projet gouvernemental a consisté à déverser de l'argile et du substrat rocheux pour aménager des terres arables, mais il a eu de graves conséquences. En plus de la perte de terres, le projet a porté préjudice à la langue, à la culture et aux liens du peuple mohawk avec son fleuve, et a aussi répandu un sentiment de stagnation culturelle. Aujourd'hui, les effets de la baisse du niveau d'eau et de la sédimentation dans la baie et les lieux de loisirs persistent et posent des défis sur le plan local.

Face à ces difficultés, la communauté a pris en main les mesures et enjeux environnementaux, ce qui a lancé le mouvement pour établir le Bureau de protection de l'environnement. Au fil des ans, la communauté a organisé de nombreuses manifestations, notamment le blocage du projet hydroélectrique Archipel, un barrage qui menaçait de détruire les rapides du Saint-Laurent et de nuire à l'esturgeon, une ressource alimentaire des Haudenosaunee. Par suite d'une gouvernance imposée et du financement consécutif à titre de bande au sens de la *Loi sur les Indiens*, la communauté de Kahnawak:e a tiré le meilleur parti de la situation en utilisant ce financement pour continuer de croître et mener ses propres projets, y compris son Bureau de protection de l'environnement.

Ce bureau mène le projet North Creek Community Visioning. On a d'abord procédé à une évaluation et à une surveillance du ruisseau North Creek. Le projet comprenait une consultation des membres de la communauté pour recueillir des anecdotes sur le ruisseau et les utilisations qu'on en faisait autrefois, afin de ranimer la mémoire historique de leurs terres. Aujourd'hui, des ateliers communautaires comprennent des promenades le long du ruisseau et des entretiens avec des Aîné-es. Ces Aîné-es aident la communauté à comprendre les changements qui ont transformé ce ruisseau au fil du temps, de même que leur vision de l'avenir et de la manière dont ce ruisseau pourrait être restauré.

À l'approche de la phase de restauration prévue l'an prochain, la vision de la communauté sert à guider les travaux, et la population décidera comment poursuivre la restauration du ruisseau. Il est prévu de rassembler l'information en vue de présenter différentes options à l'ensemble de la communauté afin de déterminer la voie à suivre.

Division des sciences autochtones d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

Paul MacDonald, directeur de la Division des sciences autochtones (DSA), a expliqué comment celle-ci, établie en janvier 2022, s'est employée au rapprochement, au tressage et au tissage des sciences autochtones et occidentales.

Les sciences autochtones constituent un système de connaissances méthodologique distinct qui a fait ses preuves. Elles peuvent enrichir les sciences occidentales et leur servir de complément. La principale différence entre les sciences autochtones et les connaissances traditionnelles tient au fait que les sciences autochtones sont la suite moderne de ces connaissances. Les sciences autochtones s'appuient sur les connaissances traditionnelles,

et on les applique aux effets des changements climatiques, à l'adaptation à ces changements, à la prévention des feux de forêt, à l'intendance des terres et à la protection de la faune et des espèces en péril, entre autres.

Des Autochtones dirigent la Division des sciences autochtones d'ECDC, dont l'objectif précis consiste à élaborer et à donner une optique autochtone aux activités scientifiques ainsi qu'aux politiques et programmes d'ECDC. En adoptant cet objectif, la DSA s'est engagée à soutenir le leadership et l'innovation autochtone dans le domaine scientifique. À titre d'exemple, la série de conférences intitulée *Voix autochtones* illustre cette approche. Il s'agit d'une rencontre mensuelle en ligne au cours de laquelle des chercheurs autochtones présentent leurs travaux.

En rapprochant les deux sciences, la DSA favorise la sensibilisation aux sciences autochtones ainsi que leur compréhension et reconnaissance comme étant distinctes, mais égales aux sciences occidentales. Le langage étant essentiel pour ce rapprochement, il est indispensable de tenir des ateliers sur le langage et sur son importance pour assurer le succès de cette nouvelle approche intégrée.

Le tressage, selon l'équipe de la DSA, consiste à associer les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux afin de comprendre l'environnement de façon globale tout en préservant l'intégrité de chacun de ces systèmes.

Le tissage consiste à reconnaître les outils des sciences autochtones et à s'en servir pour éclairer les façons de voir les enjeux environnementaux et la gestion des espèces d'une manière qui s'aligne sur les approches que préconisent les nations autochtones, les gouvernements, les communautés particulières et les instruments internationaux, comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

En matière de gestion de l'eau douce, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance des communautés autochtones et d'appuyer les peuples et la gouvernance autochtones afin d'assurer leur inclusion et leur prise en compte dans toute décision concernant les affaires réglementaires, la recherche, les politiques et l'élaboration de projets.

VI. Observations clés

Au début de la deuxième journée, Kathy Hodgson-Smith, animatrice de la tribune et membre du GSCET, a proposé un exercice. À partir des travaux de la veille, elle a formulé 35 déclarations relatives aux connaissances écologiques traditionnelles (CET) et à la gestion de l'eau douce. Elle a ensuite demandé aux participant·es d'indiquer dans quelle mesure ils-elles étaient d'accord avec chaque déclaration, sur une échelle de 0 à 3, où 0 signifie un désaccord total et 3, un accord total (voir le tableau ci-dessous). La colonne de droite indique la moyenne des réponses.

Déclarations	Moyenne du degré d'accord
Les CET sont l'expression de l'autodétermination et de la souveraineté des peuples autochtones.	2,52
La souveraineté autochtone est essentielle à la protection et à la gestion de l'environnement.	2,78
Un dialogue collaboratif et des relations de confiance et de coopération constituent le meilleur moyen d'accéder aux CET.	2,47

L'utilisation des CET exige l'inclusion des voix genrées ou distinctes dans nos communautés.	2,70
Les lois coutumières, institutions et autorités des peuples autochtones éclairent les CET.	2,56
Les frontières imposées par la colonisation, y compris les frontières internationales, nationales, provinciales et régionales et des réserves, n'éclairent pas les CET.	2,39
Les relations des nations autochtones avec leurs territoires traditionnels éclairent les CET.	2,26
Les CET cadrent avec un contexte culturel de réciprocité.	2,65
Les CET correspondent à un mode de vie et à un système de connaissances transmis de génération en génération.	2,69
Le transfert intergénérationnel des connaissances garantit que ce savoir existera toujours pour les générations à venir.	2,60
Les CET dépendent de l'éducation et de l'inclusion des enfants et des jeunes.	2,78
Les CET ont un fondement spirituel indivisible.	2,52
Les CET sont la façon d'équilibrer l'humanité, la nature et le divin.	2,82
Les CET expriment les valeurs, les connaissances et les compétences sur lesquelles s'appuient les peuples autochtones depuis des temps immémoriaux.	2,78
Les CET sont un précieux outil pour cerner et prioriser les enjeux importants (p. ex. la gestion de l'eau douce et les habitats de poissons).	2,82
Les CET sont un précieux outil pour cerner et prioriser les domaines importants à protéger.	2,86
Les CET dépendent de la revitalisation et de la préservation des langues autochtones.	2,39
Les lois coutumières éclairent les CET.	2,65
L'utilisation des CET contribuera au bien-être des générations à venir.	2,82
L'expertise locale et régionale représente la meilleure expression des CET.	2,52
Les CET requièrent, de façon continue, l'accès aux terres traditionnelles et leur utilisation.	2,39
Les droits de la personne et les approches interculturelles doivent éclairer l'utilisation des CET.	2,82
Les CET sont l'expression des systèmes de connaissances autochtones.	2,73
L'utilisation des CET est à son comble dans les modèles de prise de décision consensuelle.	2,65
Les CET doivent être valorisées autant que les autres systèmes de connaissances.	2,65
Les CET sont dignes de respect et de considération, au même titre que les autres systèmes de connaissances.	2,82
Les CET illustrent les liens des peuples autochtones avec la terre.	2,91
Les CET se fondent sur une vision du monde selon laquelle l'humanité peut vivre en harmonie avec la nature.	2,91
L'utilisation des CET doit se faire en accord et en consultation avec les	2,69

institutions des peuples autochtones.	
Des cadres des droits des peuples autochtones et de la personne doivent éclairer toute utilisation des CET.	2,73
L'utilisation des CET doit être assujettie au consentement libre et préalable des peuples autochtones.	2,56
Les CET sont l'expression d'une volonté de construire des communautés et un environnement salubres et résilients.	2,78
Les CET s'inscrivent dans le contexte des droits hérités des peuples autochtones par suite de leur occupation de leurs territoires traditionnels.	2,52
Toute vie se déroule au sein du cercle sacré de la Terre, qui est composé d'eau, d'air, de feu et de terre.	2,82
La nature est sacrée, et les territoires traditionnels des peuples autochtones sont des lieux sacrés qui exigent le besoin d'équilibrer les trois forces essentielles : la nature, les êtres humains et le divin.	2,86

VII. Dialogue avec les gouvernements et messages à leur intention

À titre d'organisation trinationale, la CCE collabore avec les trois pays et favorise la collaboration entre eux. La tribune a été une occasion historique pour les peuples autochtones des trois pays d'exprimer directement leurs besoins et propositions.

Afin de recueillir des idées pour le projet du GSCET et de développer plus avant les recommandations de politiques publiques touchant la prise en compte des CET en matière de gestion de l'eau douce, les participant-es à la tribune ont travaillé en équipe à leurs tables respectives pendant une heure environ pour répondre aux trois questions suivantes :

1. De tout ce que vous avez entendu aujourd'hui, qu'est-ce qui vous a le plus inspiré? Qu'est-ce qui vous donne de l'espoir?
2. Quels thèmes communs avez-vous entendus aujourd'hui?
3. Imaginez que votre ministre de l'Environnement se tient devant vous; en réfléchissant aux présentations d'aujourd'hui, quels messages voudriez-vous lui adresser?

Les trois tableaux ci-dessous résument les réponses obtenues.

Thèmes inspirants	
Il est essentiel de réunir les connaissances, l'expérience et le travail des communautés autochtones pour assurer un avenir durable.	Le profond lien spirituel des peuples autochtones avec l'eau.
	Le travail quotidien et l'engagement des peuples autochtones à prendre soin de l'eau en se fondant sur leurs structures communautaires.
	L'application d'expériences et de connaissances particulières de différentes communautés autochtones à leur propre contexte.
	La passion et la force des peuples autochtones pour bâtir des communautés salubres et résilientes pour l'avenir.
	La prise de conscience entraînée par le travail qu'accomplissent les communautés.

L'inclusion et la participation des jeunes et des femmes pour une intendance efficace de l'eau et du territoire.	L'engagement des jeunes et des femmes par rapport aux enjeux environnementaux et à la défense du territoire.
	L'éducation et la transmission intergénérationnelle des connaissances.
	Des processus pour partager les connaissances et expériences entre communautés autochtones.

Thèmes communs	
La gouvernance autochtone des ressources en eau est essentielle	Les communautés se consacrent à la protection de l'eau de manière holistique.
	La gouvernance de l'eau dans les communautés autochtones. Chacune d'elles a des connaissances essentielles et doit pouvoir prendre, de façon souveraine, des décisions de gestion qui s'imposent.
	Les gouvernements ne doivent pas redouter l'autonomie.
	L'appui mutuel entre communautés.
L'identité autochtone est intimement liée à l'eau douce	Les mythes originaux des communautés ont toujours cours. L'eau n'est pas considérée comme une ressource, mais comme la vie même.
	Il faut mettre de nouveau en pratique les CET afin de créer des récits et des histoires.
	Il faut renforcer le tissu social des communautés.
	Le degré d'importance que les communautés accordent au lien entre l'eau et la production alimentaire.
L'éducation écologique et le transfert des connaissances sont les moyens de partager et de transmettre les CET	L'importance de l'éducation à tous les niveaux et de la transmission intergénérationnelle des connaissances.

Messages aux ministres de l'Environnement	
Soutenir l'autonomie et	Les gouvernements doivent laisser les communautés gérer leurs propres ressources.

la souveraineté des Autochtones	Renforcer les initiatives locales et régionales des peuples autochtones.
	Financer les activités et mesures des communautés qui gèrent actuellement leurs ressources de manière efficace et écologique.
	Financer directement les nations autochtones afin qu'elles mènent leurs propres initiatives.
	Fournir des ressources pour appuyer le leadership des peuples autochtones, car tous les ministères n'ont pas les capacités requises pour travailler avec ces peuples+.
	Soutenir la production (et le stockage) de données scientifiques autochtones.
Soutenir l'éducation et les CET	L'éducation étant à la base de tout, il faut promouvoir l'apprentissage interculturel des connaissances des communautés qui vivent sur les territoires autochtones.
	Protéger et promouvoir les connaissances traditionnelles autochtones.
	Promouvoir un dialogue interculturel entre peuples de différents territoires pour partager les connaissances.
	Soutenir les processus de renforcement des capacités en gestion de l'eau douce et des ressources naturelles.
Changements réglementaires	Tenir compte des points de vue, des préoccupations et des CET de peuples autochtones dans la conception de politiques, de programmes et de projets.
	Inclure des processus de consultation pour comprendre les besoins et les préoccupations des communautés autochtones. Ces processus devraient être exécutés avec différents ministères (mines, énergie, eau, etc.).
	Les pays doivent ratifier, exécuter et mettre en œuvre les traités et accords internationaux en matière d'environnement.
	Refuser les permis et concessions pour les projets d'extraction non durables, et réexaminer ceux déjà accordés qui ne respectent pas les normes environnementales ou sociales.
	Toute concession ou tout permis accordé à une entreprise dans un territoire autochtone devrait faire l'objet d'un processus de consultation auprès des communautés potentiellement touchées.
	Promouvoir des études obligatoires des bassins et sous-bassins versants.
Envisager d'approuver la <i>Ley de Aguas Nacionales</i> (Loi nationale sur les eaux) du Mexique, y compris des points de vue du genre, de l'interculturalité et des droits de la personne.	

VIII. Recommandations à la CCE pour soutenir des mesures autochtones de gestion de l'eau douce et prendre en compte leur vision

La dernière séance du forum visait à évaluer les possibilités d'exploiter le mandat de la CCE pour promouvoir les intérêts des peuples autochtones et appliquer les CET directement aux activités et recommandations stratégiques de la CCE, en déterminant les domaines clés de collaboration avec les communautés autochtones et les collectivités locales.

Au cours de cette séance, les participant-es ont discuté des façons de formuler des recommandations à la CCE pour appuyer les activités des peuples autochtones en matière de gestion de l'eau douce et incorporer leur vision dans ses procédures. Pour cet exercice, les participant-es ont formé des équipes pour répondre aux questions suivantes :

1. Que pourrait faire la CCE pour soutenir les peuples autochtones en matière de gestion de l'eau douce dans votre propre pays?
2. De quelle manière la CCE pourrait-elle tenir compte des points de vue autochtones dans le cadre de ses travaux?

Les tableaux ci-dessous résument les réponses obtenues.

Recommandations pour soutenir les peuples autochtones en matière de gestion de l'eau douce	
Soutenir et diffuser les bons coups	Encourager les bons coups et les modèles à suivre, les partager et les promouvoir auprès des autorités et des communautés.
	Promouvoir l'échange de connaissances et d'expériences entre peuples autochtones des trois pays.
	Promouvoir la reconnaissance sociale, communautaire et économique de la valeur des travaux et de la participation des Autochtones.
	Reconnaître et promouvoir la valeur des CET.
	Recenser les différentes pratiques et traditions des communautés relatives à la gestion des ressources naturelles afin de les transmettre aux générations à venir.
Soutenir les processus de renforcement des capacités	Mettre en place, à l'échelle du territoire, un programme de leadership fondé sur une approche holistique, c'est-à-dire sur les « esprits gardiens de la vie, de l'eau et de la terre ».
	Renforcer les capacités juridiques des communautés à défendre et à conserver leur territoire et son mode de gouvernance.
	Créer un programme trilatéral de renforcement des capacités axé sur un dialogue portant sur les CET, les sciences autochtones et les sciences occidentales. Ce programme serait destiné aux membres des communautés autochtones afin que celles-ci gèrent leur territoire selon une approche intégrée.
	Offrir de l'éducation et de la formation orientée sur les politiques publiques concernant la production durable, comme le tourisme agroécologique.

Renforcer le GSCET et ses compétences	Inclure le GSCET dans la conception de tous les travaux significatifs de la CCE.
	Rétribuer les membres du GSCET pour leur précieux travail.
	Inviter plus de membres de communautés autochtones à participer aux événements qu'organise le GSCET.
Promouvoir la représentation autochtone au sein des gouvernements	Recommander que les trois gouvernements assurent une représentation autochtone à tous les niveaux.
	Inclure plus d'Autochtones dans l'équipe de la CCE.
	Recommander l'inclusion d'autorités locales et autochtones dans toute décision significative des gouvernements.
Promouvoir la collaboration multisectorielle	Créer des réseaux multisectoriels pour améliorer la gestion de l'eau avec les communautés, les entreprises et les gouvernements.
Participer à des activités de communication	Communiquer et diffuser les travaux du GSCET de même que l'importance des CET.

Recommandations pour prendre en compte les points de vue des peuples autochtones
Promouvoir des rencontres de dialogue entre des communautés et la CCE.
Organiser des tribunes et des événements dans les communautés pour souligner davantage l'importance de la CCE dans les travaux sur le terrain et pour ce qui est de tenir compte des points de vue des communautés.
Faire plus de travaux sur le terrain pour montrer la réalité des communautés et inclure leurs points de vue.
Aménager des lieux sûrs où les communautés peuvent discuter des CET et y formuler des recommandations à l'intention des différents gouvernements.

IX. Conclusion

Pour assurer une gestion plus durable de l'eau douce en Amérique du Nord, les gouvernements doivent intégrer la vision des peuples autochtones dans l'élaboration de leurs politiques et la mise en œuvre de leurs projets. Au cours de cette tribune trinationale de deux jours sur les méthodes de gestion de l'eau douce des communautés autochtones en Amérique du Nord, on a souligné, par des dialogues et des présentations, l'importance et la valeur des connaissances traditionnelles écologiques (CET) que les nations et communautés autochtones du continent nord-américain ont perfectionnées pour gérer leurs ressources, en particulier l'eau douce, de manière durable et harmonieuse.

D'après les participant-es, le respect et la reconnaissance des peuples autochtones et leur exercice de leurs droits constituent les principaux moyens d'assurer une gestion durable de l'eau douce dans les territoires autochtones. Ce sont les peuples autochtones, grâce à la profonde compréhension et connaissance qu'ils ont de leurs terres, qui devraient gérer leurs

ressources. L'élaboration de projets de conservation devrait respecter leur autonomie et leur souveraineté sur leurs territoires. Le consentement préalable des peuples autochtones, donné librement et en connaissance de cause, doit être un prérequis pour tout projet ainsi que toute loi, politique ou décision susceptible d'avoir une incidence sur ces peuples et leurs territoires.

Les communautés autochtones prennent soin des zones significatives qui comprennent d'importantes ressources naturelles et les protègent. La tribune a permis de cerner divers enjeux et effets, allant des changements climatiques et politiques coloniales à la durabilité de l'eau et aux modes de vie autochtones. On a souligné la résilience, les CET, la participation des jeunes, la relation avec les éléments et les processus d'organisation communautaire en tant que facteurs pour atténuer ces effets et lutter contre eux.

Les CET et les sciences autochtones sont des systèmes de connaissances vivants qui doivent être valorisés et pris en compte au même titre que les sciences occidentales. Ces divers systèmes de connaissances devraient se compléter mutuellement de manière à permettre une meilleure et plus efficace compréhension de la nature. Il serait ainsi possible d'élaborer des technologies meilleures et plus durables de gestion de l'eau douce et d'autres ressources naturelles.

Les gouvernements et ministres de l'Environnement des trois pays doivent trouver des moyens d'adopter les façons autochtones de gérer les ressources naturelles. Comme a permis de le conclure la tribune, les trois domaines prometteurs sont : appuyer l'autonomie et la souveraineté autochtones, appuyer l'éducation et les CET, et apporter des changements réglementaires.

Le rôle de la CCE consiste à promouvoir la collaboration entre les trois pays. Pour renforcer ce rôle ainsi que l'intégration de la vision et des besoins des peuples autochtones dans le programme continental de gestion de l'eau douce, les principales recommandations visent à : documenter et partager les bons coups; favoriser la représentation des peuples autochtones au sein des gouvernements; lancer des processus de renforcement des capacités; renforcer le GSCET et ses compétences; encourager la collaboration multisectorielle.

La responsabilité de protéger l'eau ainsi que toute autre ressource naturelle revient aux trois pays et aux trois secteurs de la société : public, privé et civil. La coopération et la prise en compte des CET et des peuples autochtones sont la seule façon d'assurer l'accès à cette ressource et sa disponibilité.

X. Remerciements

Nous tenons à exprimer nos remerciements et notre gratitude aux participant·es, aux commanditaires et aux organisateur·trices de la tribune pour leur engagement et leur dévouement au cours de ces journées. Nous remercions aussi tout particulièrement les membres du GSCET, qui ont participé à la conception et à la coordination de l'ensemble du projet depuis sa création. Sans la collaboration et la bonne volonté des participant·es à la tribune, il nous aurait été impossible d'inclure autant de voix essentielles dans ces importantes discussions. Merci de votre participation et de votre collaboration.

Auteur du compte rendu et preneur de notes : Pablo Yáñez González, consultant en processus d'animation et de recherche de consensus multipartite.